

Capitalisme. Violence. Droit et Résistance¹.
CHEMILLIER-GENDREAU Monique, Paris, 2019
(extrait d'un long entretien avec Régis Meyran).

« Le capitalisme industriel au XIXe siècle, puis financier au XXe siècle...

En effet, la révolution industrielle du XVIIIe siècle, va avoir pour conséquence que les profits ne naîtront plus seulement du commerce lointain, mais aussi et surtout de la production industrielle. Cela va donner naissance à une autre forme de capitalisme, celui des capitaines d'industrie, ces grandes familles qui ont investi dans les industries montantes (textile tout d'abord, puis dans les domaines les plus diversifiés). A la fin du XXe siècle, de nouvelles transformations vont faire émerger le capitalisme financier et technologique. Il s'agit d'une forme mondialisée qui n'est plus aux mains de quelques familles d'un même pays, mais d'actionnaires plus anonymes et dispersés dans des pays différents. Mais au-delà de ces différentes formes, on ne peut manquer de souligner le lien très fort qui unit l'Etat et le capitalisme. C'est sur ce terrain que l'expérience communiste a échoué. Dans le « court XXe siècle », comme le qualifiait Hobsbaum², le communisme de l'URSS s'est transformé en un capitalisme d'Etat qu'on retrouve aujourd'hui en Chine ou au Vietnam, des Etats qui se disent encore socialistes, mais n'en ont plus que le nom. Mais il faut remarquer ici que, si dans la phase marchande ou dans les débuts du capitalisme industriel, le système capitaliste avait besoin d'Etats relativement forts, ce n'est plus le cas avec le capitalisme actuel. Il déborde les Etats. Ceux-ci même lorsqu'ils sont gouvernés par des sociaux-démocrates, n'ont pas le pouvoir de s'opposer à la logique capitaliste. Lorsque Lionel Jospin est nommé Premier Ministre en 1997, et alors que son gouvernement compte plusieurs ministres communistes, le nombre de privatisations effectuées est extrêmement élevé. Sous la présidence de François Hollande, on a multiplié les PPP (partenariats public-privé) qui font la part belle aux entreprises du grand capital.

Cette vague néolibérale a commencé dans les années 1980 avec Thatcher en Angleterre, Reagan aux USA et Mitterand en France, non ?

Oui, et l'histoire n'est pas linéaire. Il y a eu après la Seconde Guerre mondiale un moment marqué sans doute par l'influence de Keynes sur le plan théorique et par la puissance des partis communistes en Europe, notamment en France et en Italie, au cours duquel, la fonction d'Etat providence a été réelle. C'est alors que nous avons connu en France des nationalisations qui ont pendant des années, donné naissance à des entreprises nationales, fleurons prospères de l'économie du pays. Mais cette période correspondait à ce que l'on appelle les Trente Glorieuses, ces années pendant lesquelles les économies de l'Europe dopées par l'argent facile du Plan Marshall, connaissaient une croissance continue et un quasi-plein emploi. Les chocs pétroliers qui ont marqué les années 1970 ont eu raison de cette période. Alors la pensée

¹ Ce texte est un court extrait du livre *Regression de la démocratie et déchainement de la violence* publié aux éditions Textuel, ISBN 978-2-84597-746-4, 2019, 140 pages, p.119-136. Voir aussi, *Un autre droit pour un autre monde. Comment sortir des impasses du droit international contemporain ?* Paris, éd. Pédone, 2019.

² Hobsbaum Eric, *L'âge des extrêmes, le court XXe siècle 1914-1991*, éd. Le Monde diplomatique, éd. Complexe, Paris, 1999.

dominante s'est imposée en faveur d'un rôle réduit de l'Etat et d'une économie libéralisée au maximum. Le mouvement s'est accéléré et l'Etat délègue aujourd'hui des fonctions régaliennes. Les constructions de prisons ou d'autoroutes sont confiées à des entreprises privées par des contrats profondément désavantageux pour l'Etat. Les représentants de celui-ci s'inclinent devant les exigences du secteur privé international et l'Etat s'endette par là sur le long terme. Le sens du bien commun est perdu de vue.

Comment comprendre cette vague de privatisations qui affaiblit les Etats ? Est-ce de la pure idéologie de la part des élites ?

Plusieurs facteurs se conjuguent. Lorsque ce sont des forces de droite qui sont au pouvoir, il n'y a pas à s'étonner qu'elles mènent des politiques qui correspondent à leur idéologie. Mais lorsque ce sont des forces sociales démocrates l'impuissance à brider le capitalisme est la même. C'est qu'en réalité, ces forces prennent le pouvoir par les élections, mais il n'y a presque plus de pouvoir à prendre... Personne ne veut le reconnaître ouvertement, mais l'Etat actuel est devenu principalement le gestionnaire du grand capital.

Au nom de la liberté du marché, le dogme de ce nouveau capitalisme impose une grande violence aux corps, aux esprits... Aujourd'hui, on passe pour un dangereux agitateur si on critique ce dogme. N'est-ce pas là un recul démocratique ?

Le combat pour la démocratie, qui inclut la résistance au capitalisme, est devenu particulièrement difficile. D'une part, le seul contre modèle qui ait été théorisé, celui du communisme, a échoué dans les formes concrètes qu'il a empruntées. D'autre part, ce capitalisme globalisé s'est développé avec la montée en puissance des nouvelles technologies. Cela a généré une certaine montée du niveau de vie des populations et l'accès à certaines sources de confort, même pour les classes défavorisées. Par exemple, il y a en Europe un accès quasi généralisé à l'eau courante alors que jusqu'au milieu du XXe siècle, même les classes moyennes n'avaient pas toutes le confort de sanitaires modernes. Et aujourd'hui, le téléphone portable n'a rien d'une marque de richesse. Il est l'apanage de toutes les classes sociales. A l'échelle internationale, la pauvreté a été réduite. La montée en puissance des classes moyennes en Asie est quelque chose de spectaculaire, en dépit de différences immenses selon les régions. Il reste des zones tenues à l'écart de tout progrès comme nous en avons parlé avec le cas des sociétés déstructurées, et demeure le phénomène des injustices criantes qui entraîne des mouvements sociaux et le cycle des manifestations/répressions générateurs de violences. La violence de ce nouveau capitalisme est difficile à combattre car elle est indirecte et diffuse, et n'est pas forcément physique. La première violence, faut-il le rappeler, est celle du chômage et des inégalités. Dans ce nouveau contexte, plus une entreprise engendre de profits, plus elle licencie et délocalise, de manière à accroître encore ses profits. A cette violence du chômage et des inégalités, il faut ajouter une réelle violence physique, quand des multinationales déplacent des villages entiers pour construire un barrage ou encore pour investir des champs pétrolifères. Cette violence s'exerce aussi sur les corps dans les domaines de l'environnement, de la santé et de l'alimentation : on impose aux citoyens des aliments transformés ne correspondant pas aux normes sanitaires. Et ce sont les plus pauvres d'entre eux qui en souffrent le plus. Les paysans n'ont aujourd'hui plus la liberté de choisir leurs propres semences et nous sommes condamnés à consommer des produits dangereux. Enfin, la plus grande violence qui est faite aux humains, actuellement et en grande partie à leur insu, est celle de la destruction de leur environnement naturel.

Comment ne pas être démunis face à de telles violences ? Que peut le citoyen lambda par rapport à cela ?

Dans la culture politique des citoyens, le cadre de l'action et de la réflexion, reste le cadre national. Si une partie des problèmes de nos sociétés relève toujours de ce cadre, la plus grande part de ces problèmes est conditionnée par des déterminants internationaux proches et lointains. Là réside l'extrême difficulté de la politique moderne. Elle est accentuée par les développements de technologies qui peuvent nous faire croire que la machine règlera nos problèmes. Reprendre la main sur nos destins et repenser la liberté dans la prise en compte de toute la diversité du social, ne peut se faire sans tisser des liens politiques au-delà des frontières nationales. L'Europe est le continent où cela a commencé avec les élections européennes, les alliances qui s'y nouent, les échanges qui y sont possibles et le sentiment grandissant d'une communauté de destin.

(...)

Si je comprends bien, la seule façon de juguler la violence du capitalisme est de créer un nouveau droit international. Comment faire concrètement ?

Ce n'est certainement pas la « seule » façon de le combattre, mais c'en est une. Concrètement, il faut en débattre dans un nouvel élan démocratique à l'échelle mondiale. On en peut se contenter de poser des rustines à un système qui est à bout de souffle. Il faut projeter un autre monde pour le XXI^e siècle et les suivants. Cela suppose une nouvelle institutions internationale qui poserait autrement la question du maintien de la paix, et qui comprendrait la paix comme une politique positive³. (...)

Q. Pour revenir à cette violence entre Etats et celle exercée par le capitalisme mondialisé, de quels moyens concrets de résistance disposons-nous ?

Il y a la question des moyens de cette résistance et la question de l'échelle à laquelle ils doivent être déployés. Du point de vue des moyens de la résistance, doit-on envisager d'opposer la violence à un système déployés. Du point de vue des moyens de la résistance, doit-on envisager d'opposer la violence à un système lui-même très violent comme l'est le capitalisme ? C'est la difficile questions qui se pose à tous ceux qui souhaitent un changement proprement révolutionnaire de société. Mais nous avons eu l'occasion d'insister sur le fait que le capitalisme contemporain est ultra-militarisé et les résistants potentiels ne le sont pas. On voit immédiatement le risque qui naîtrait de cet affrontement. Il me semble qu'il y a plus de ressources du côté des mouvements non violents. La réflexion doit notamment porter sur la nature des institutions. Il y a des institutions qui servent le pouvoir et d'autres qui sont par nature libératrices. Ce sont celles qui permettent à une démocratie conflictuelle de vivre. C'est le cas de l'école ou encore de la culture et de l'information, à condition que ces institutions soient libres et non dominées par le pouvoir. Parmi les institutions libératrices, l'éducation est, sans conteste, l'élément déterminant. Mais on peut citer un exemple intéressant avec

³ Dans la perspective de l'internationalisation des luttes, des savoirs d'émancipation, d'une transformation du droit international, M. Chemillier-Gendreau évoque dans la réponse à cette question, une nouvelle organisation mondiale pas uniquement composée par les représentants des Etats, mais par une deuxième Chambre représentant les peuples, une nouvelle Assemblée proportionnelle aux populations des pays, l'élargissement des buts de cette nouvelle organisation, dont une justice obligatoire, des sanctions et la condition que les Etats acceptent la nouvelle juridiction.

l'inspection du travail (...) Mais c'est une institution qui est en régression. Nous avons là un terrain de lutte très important.

Pour ce qui est de l'échelle à laquelle doit être pensée et organisée la résistance, la plus grande erreur est certainement d'en rester au niveau national. Sans doute les luttes commencent-elles à ce niveau. Mais, en fonction des enjeux, et pour les enjeux les plus importants, il n'y aura pas de résultats si on ne porte pas la résistance à l'échelle où se déploient les problèmes. Sans compter que de se tourner seulement vers l'Etat, c'est ne pas comprendre que l'Etat est intrinsèquement lié au capitalisme et qu'on lui demande alors de donner ce qu'il ne peut pas donner.

Pour autant, le droit à la résistance existe-t-il en tant que tel ?

Il existe si l'on en croit l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui fait partie du Préambule de notre actuelle Constitution (française). Ce texte précise que le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme qui sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. La résistance à l'oppression est ce droit qui surpasse tous les autres, car il est le droit à avoir des droits. Mais depuis ce texte qui date de la période révolutionnaire, aucun approfondissement de ce droit très spécifique n'a pas eu lieu, ni dans la pensée juridique, ni dans la pensée politique. Le droit à la résistance est donc un impensé. Sans doute parce que la mise en cause d'un ordre établi fait l'objet d'un triple refoulement. D'abord, la foule insurrectionnelle fait peur, et à raison car elle risque de déraiser. Il faut à ce propos distinguer la foule et le peuple. La première se rassemble de manière inopinée et elle est incontrôlable, alors que le peuple se pense comme un destin commun et cherche son émancipation. Par ailleurs on refoule l'idée d'une rupture avec le cadre institutionnel établi. Le vide qui surviendrait, en supprimant les institutions existantes, engendre un vertige inquiétant qui plane sur tout moment révolutionnaire. Il y a un troisième refoulement, celui de ce au nom de quoi le pouvoir s'exerce. Pierre Legendre nomme cela la « Référence »⁴. Il considère qu'il s'agit d'une référence cachée. Derrière nos systèmes de droits et d'institutions, il existe toujours une référence, qui est « Dieu », ou la « nation » encore la figure du père. Or, cette référence, qui sert de colonne vertébrale au pouvoir, est supposément, en démocratie, incarnée dans la souveraineté du peuple... mais en réalité le pouvoir l'a déplacée vers la souveraineté nationale et la souveraineté de l'Etat. Au lieu de cela, la référence qu'il nous faudrait adopter est l'Humanité comme souverain de la Terre et la Nature comme premier législateur. (...)

Le philosophe se réclamant de la tradition soufie Souleymane Bachir Diagne⁵ tient des propos semblables – l'humanité comme responsable et gardienne de la Terre...

Il y a quelque chose de comparable chez Spinoza, avec ce qu'il nommait le « souverain bien ». Il s'agit d'entrer avec d'autres êtres en possession d'une nature supérieure et ce qui la constitue, c'est la connaissance de l'union de l'âme humaine avec la nature toute entière.

Quels sont les rapports entre le droit de résistance et la démocratie ?

Ces rapports reflètent le paradoxe de la liberté. Celle-ci exige comme garantie de son exercice l'intervention de la règle de droit. Cette dernière assure ma liberté en limitant les libertés

⁴ Legendre Pierre, *Leçons VII. Le Désir politique de Dieu. Etude sur les montages de l'Etat et du droit*, Paris, Fayard, 1988.

⁵ Diagne Souleymane Bachir, « Nous serviteurs et locataires de la Terre », *Le Courrier de l'UNESCO*, 2018-2.

d'autrui. Mais la règle est édictée par le pouvoir, qui ne limite pas seulement les libertés d'autrui, mais aussi la mienne, et de surcroît met en danger toutes les libertés avec la possibilité de l'état d'exception. La liberté déborde donc toujours la règle qui prétend la garantir – c'est la question posée par *Antigone*. Voilà pourquoi la résistance ne peut faire l'objet d'un droit. S'il existait, le droit de résistance limiterait nécessairement l'exercice de la résistance dans la Constitution et l'on connaît la réponse de Robespierre : « *Assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie* ». Le droit de résistance étant ce qui permet de s'opposer aux lois, il ne peut lui-même être inscrit dans la loi. Lorsque le souverain est menacé, il réduit les libertés. C'est ce qui s'est fait en France avec l'état d'urgence, aux Etats-Unis avec le Patriot Act. Devant cette restriction des libertés, il n'existe que trois réponses possibles, la soumission, l'insurrection populaire ou le terrorisme. Le résistant s'oppose à la loi qu'il juge injuste et en réponse le tyran suspend toute loi. Cela signifie que la loi est contestée des deux côtés, et que la solution ne se trouve donc pas dans la loi. La solution réside dans la démocratie, c'est-à-dire dans le débat conflictuel entre tous.

Donc, selon vous, il faut se méfier des lois ?

Je ne pense pas qu'il faille s'en méfier. Mais il faut considérer la loi pour ce qu'elle est. La loi est à un moment donné, le point d'équilibre entre les différentes contradictions sociales. Elle est toujours provisoire, car les contradictions évoluent. Elle peut être l'objet de manipulations par le tyran et de contestation par le peuple. La démocratie, par son exigence de liberté, excède toujours la loi.

Comment expliquez-vous que n'importe quel mouvement de résistance soit désormais considéré comme illégitime ?

Je crois qu'il faut distinguer les mouvements de résistance s'opposant à tel ou tel acte projeté par le Gouvernement et ceux qui s'opposent au système dans son ensemble et veulent en changer. Les premiers ne sont pas nécessairement considérés comme illégitimes. Les pouvoirs en place s'y opposent, mais il leur arrive aussi d'être obligés de céder. Le différend à propos de la privatisation des Aéroports de Paris en est un exemple. Ce sont les seconds qui sont considérés comme illégitimes, tout simplement parce qu'un système politique tend à se perpétuer comme tout organisme vivant et qu'il ne peut accepter de légitimer un mouvement qui veut le détruire. Cela a été le cas des mouvements d'indépendance ont donné des gages de se comporter une fois devenus des Etats souverains, en bons élèves du système mondial, en adhérant aux organismes en place, en acceptant des modalités de coopérations fixées par l'ancien colonisateur, ils n'ont pas été combattus.

Q. N'y a-t-il pas certains moments historiques au cours desquels des mouvements de résistance acquièrent une légitimité ?

Si, mais cela advient souvent à posteriori, lorsque ces mouvements ont triomphé. Cela a été le cas de la Résistance en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour ce qui est des guerres de résistance au pouvoir colonial, elles ont été évidemment considérées comme illégitimes par les pouvoirs coloniaux. Mais les Nations-Unies ont comporté dès leur création, un certain nombre d'Etats, eux-mêmes issus du processus de décolonisation (Etats d'Amérique du Nord, du Sud, ou Etats libérés dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, notamment au Proche-Orient). Cela a créé un mouvement favorable à la décolonisation au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une première résolution, en 1970, reconnaît le droit de résister pour un peuple opprimé par une puissance étrangère – cette résistance pouvant se faire,

précise une autre résolution, « par tous les moyens », ce qui semble autoriser la lutte armée. Mais ce moment important a vite été étouffé. Une fois épuisée la vague des décolonisations, d'autres résolutions apparaissent, qui ne prennent plus en compte les quelques situations coloniales persistantes, mais en revanche condamnent le terrorisme. Il y a ainsi des peuples exclus du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui avait servi de base de légalité et de légitimité à la libération des peuples asservis (Palestiniens, Tchétchènes, Sahraouis, etc.). La porte s'est refermée sur eux avant qu'ils aient eu le temps de la franchir ».